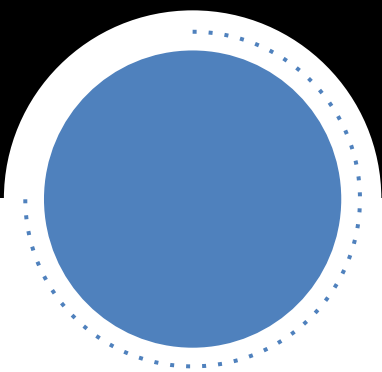


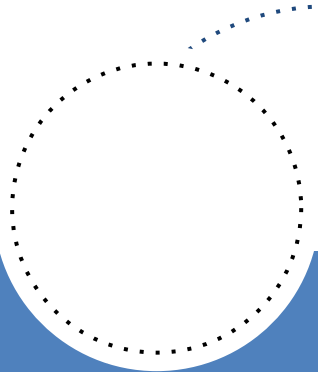
La réforme de la facturation électronique

Comprendre l'essentiel simplement

Pourquoi ? Pour qui ? Comment s'y préparer ?

Rappel : Maidais/Aledes_laiss ne sont pas à l'origine de ce texte il est donc inutile de nous contacter pour contester son application ou rechercher des exceptions inexistantes

Rappel Bis : D'autres infos suivront, à ce jour(discussion partenariats en cours) nous ne sommes pas en mesure de recommander une solution ou une autre, en page 16/17 vous trouverez quelques plateformes déjà identifiées ou les logiciels qui intégreront les 2 plateformes dans la solution



Contexte

Qui est concerné ?

Quand ?

Comment ?

Glossaire_Concrètement_Réception_Emission

FAQ

CONTEXTE

■ Pourquoi une réforme ?

👉 L'État impose la **facturation électronique** pour simplifier et sécuriser et suivre de plus près vos volumes d'activités

- Trop de factures papier ou PDF
 - Processus lourds et sources d'erreurs
 - Fraude importante à la TVA
 - Volonté de moderniser les échanges
 - Améliorer la visibilité économique
 - A terme pré-remplir les déclarations de TVA pour ceux qui en paye
-
- Cette réforme est incontournable, elle va être mise en place progressivement selon la taille des entreprises.
 - Les textes sont en place, sans doute feront-ils l'objet d'adaptation lors de la mise en œuvre mais voici ce que l'on sait à ce jour

Qui est concerné ?

Toute personne/structure disposant d'un numéro de SIRET, peu importe le régime fiscal, **peu importe** de payer de la TVA ou pas et même ceux qui n'émettent pas de factures seront concernés par le volet « réception des factures fournisseurs

Donc en ce qui nous concerne les pros en micro, au régime classique, les Bureaux et Ecoles, les sociétés, basés en France métropolitaine et en Martinique, Guadeloupe et à la Réunion ; Pas de jaloux on sera tous dans le même bain !

Pour les associations voir

https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/2_professionnel/EV/2_gestion/290_facturation_electronique/fiches_reforme/fiche-association.pdf

Un **annuaire** recensant les entreprises et entités publiques assujetties aux obligations d'émettre et de recevoir des factures électroniques est ouvert , **j'y serais inscrit quand j'aurais choisi ma plateforme (voir page inscription PA)**

Pas motivé ? **Quelles sont les sanctions si je ne respecte pas la réforme ?**

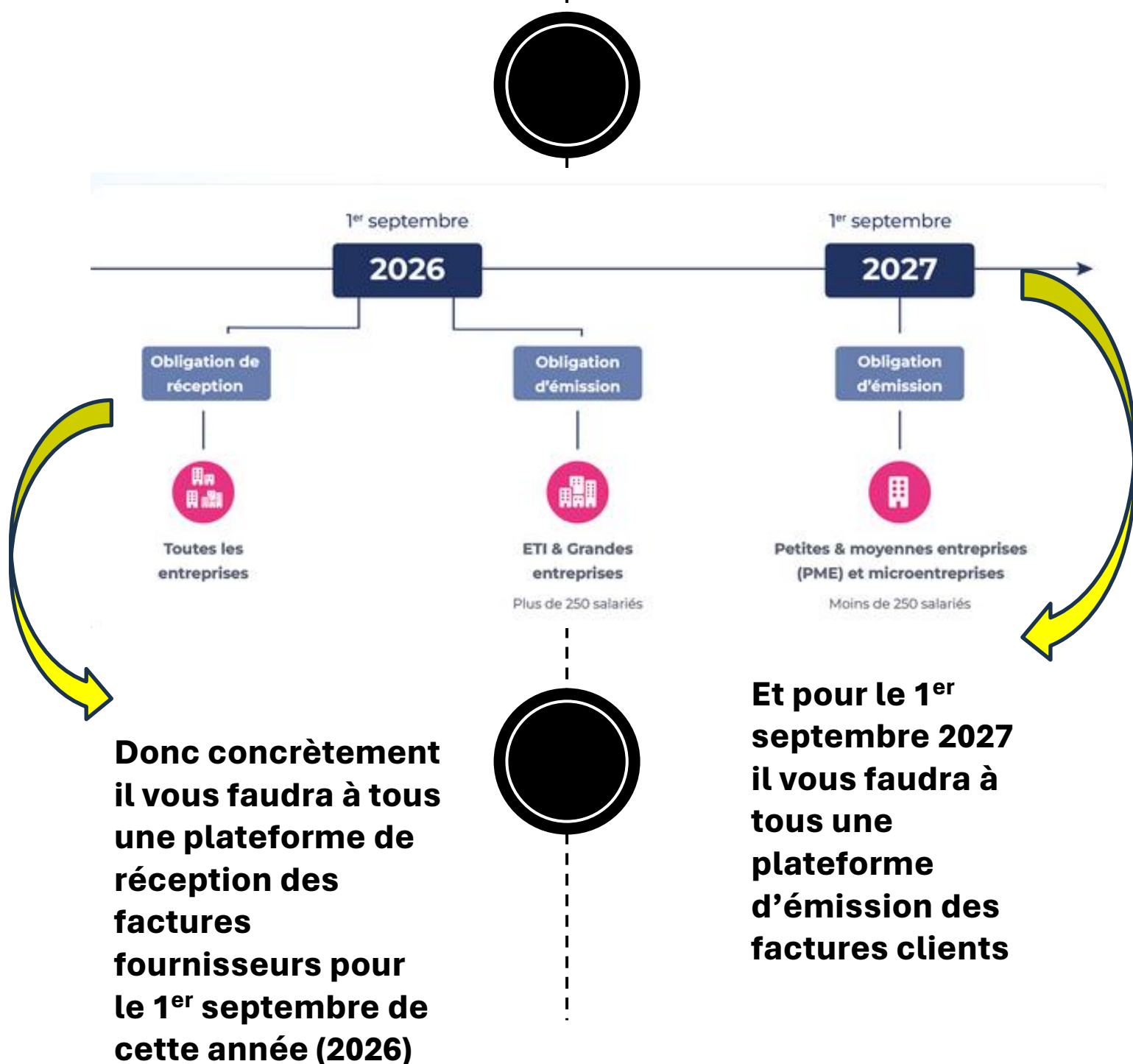
Ignorer les obligations de la réforme peut coûter cher :

50 € par facture non conforme, plafonné à 15 000 € par an. Pas de Plateforme choisie 500€ puis 1000€ par relance tous les 3 mois

500€ par transmission de e-reporting manquante. Sans parler du risque commercial : un client peut refuser votre facture tant qu'elle n'est pas conforme, retardant ainsi votre paiement.

Quand ?

Les Grands entreprises et les ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire) sont les entreprises qui ont plus de 250 salariés ou un chiffre d'affaires > 1,5 milliard d'€. Elles basculeront au 1^{er} septembre pour la réception ET l'émission des factures, pour les autres çà se passe en 2 temps :



1000

Comment ?

Glossaire... On pose les mots clés et les acronymes à retenir

Les acronymes :

RFE Réforme de la Facturation Electronique

PDP Plateforme de Dématérialisation Partenaire > devient PA

PPF Portail Public de Facturation

PA Plateforme Agréée

Les Mots clés:

e-voicing /e-invoicing Synonyme de facturation électronique. Désigne le fait d'émettre et de recevoir ses factures via des circuits de facturation permettant d'informer l'administration fiscale en temps réel. L'administration fiscale ne va pas collecter toutes les données de la facture mais elle récupérera « celles utiles à ses missions (identification du fournisseur/ du client/ n° de la facture/date/montant).

e-reporting désigne le fait de transmettre à l'administration fiscale des informations sur ses factures classiques. L'obligation d'*e-reporting* est incluse dans la réforme de la facture électronique. Les prestations exonérées de TVA en vertu de l'article 261 et suivants du CGI (pour mémoire l'enseignement particulier est exonéré en vertu de l'article 261-4-4b du CGI) ne sont pas concernées par l'obligation de e-reporting mais par celle du e-voicing,

Facture dématérialisée désigne toutes les factures qui ne sont pas au format papier. Ceci inclut notamment les factures numérisées PDF simple (sans données structurées), non conformes avec la facturation électronique.

Facture électronique est émise et reçue sous forme dématérialisée et accompagnée de données structurées. Elle est adressée aux clients via une plateforme de dématérialisation partenaire (PPF ou PDP)

Facture électronique hybride est un type de facture électronique. Elle se présente sous la forme d'un PDF enrichi de données au format XML. Elle est donc lisible par l'humain, tout en étant conforme à la facturation électronique. **(XML** Acronyme d'*eXtensible Markup Language*. Il s'agit d'un format de données couramment utilisé sur internet. Dans le cadre de la facturation électronique, il permet l'échange de données dans un format structuré et uniformisé pour tous les participants)

Factur-X est le principal format de facture électronique hybride. Il a été conçu conjointement par la France et l'Allemagne pour favoriser les échanges. Il respecte la norme.

Facturation BtoB = Facturation entre professionnels

Facturation BtoC = Facturation à des particuliers (sauf exo de TVA issues de l'article 261 et suivants du CGI)

Concrètement

Avant / Après : Ce qui change

Avant

- Papier / PDF
- Envoi par email ou courrier
- Contrôles à posteriori

Après

- Factures électroniques obligatoires
- Passage par une plateforme
- Données transmises automatiquement à l'État



Concrètement

Et pour ma comptabilité ? Pas de changements :

Je suis en micro je ne fais pas de comptabilité normée à ce jour ça change ? **NON**

On change juste la gestion des factures aucun impact sur des obligations comptables

Je suis aux frais réels,

- **j'ai un logiciel** > je me renseigne pour savoir si la plateforme sera intégrée à mon logiciel
- **j'ai un comptable** > je me rapproche de lui pour voir si il me propose une plateforme
- **J'utilise un cahier papier,** je choisis une plateforme mais je n'ai pas besoin de changer de méthode de tenue de ma comptabilité



**1er Septembre
2026**

RECEPTION FACTURES FOURNISSEURS

Pour toutes les factures entre professionnels (vos fournisseurs) à compter du 01/09/2026, il sera obligatoire de les réceptionner sur une plateforme électronique dédiée

- Les fournisseurs français uniquement
- Ceux qui seront concernés par l'obligation d'envoi des factures électroniques donc les « petits » ne seront pas forcément déjà dans la boucle

Concrètement vos fournisseurs vous demanderont votre numéro de SIREN (les 9 premiers chiffres du numéro de SIRET) afin d'assurer l'envoi de leurs factures : Plus de réception par mail/espace client, les caisses enregistreuses des commerçants devront aussi être connectées à une plateforme.

Si vos fournisseurs ne relèvent pas de la réglementation française (Google, Facebook, Amazon selon le vendeur...) les factures continueront à vous être envoyée comme d'habitude (mail ou espace client)

IMPACT CONCRET : A compter du 01/09/2026 pensez à préciser que vous êtes « pro » donc que vous souhaitez une facture et pas un ticket de caisse quand vous faites des achats et notez bien votre numéro de SIRET pour le communiquer.

INFOS Les petites notes (Parking/Péages,,,) devraient disposer à terme d'un QR Code permettant de faire une demande en ligne de facture, Affaire à suivre

https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/2_professionnel/EV/2_gestion/290_facturation_electronique/faq--fe_je-decouvre-la-facturation-electronique.pdf

**1er Septembre
2027**

EMISSION FACTURES CLIENTS

Pour toutes les factures clients à compter du 01/09/2027, il sera obligatoire de les émettre sur une plateforme électronique dédiée

- Les clients « pro » (ayant un SIRET) français en e-voicing
- Pour les clients particuliers ou sans SIRET, et les clients étrangers, il y aura une procédure spécifique, allégée dans le cadre du e-reporting,

Pas de précipitations sur ce volet qui n'entre pas en vigueur immédiatement. Vous pourrez choisir une plateforme fournisseur différente de la plateforme client, ou pas, au choix.

D'autres infos à suivre ultérieurement au fur et à mesure des adaptations à venir

Commencez toutefois à réfléchir sur vos différents types de clients (structures/particuliers), leur localisation (France/Hors France/Hors UE), vos particularités (Chorus Pro qui ne sera pas intégré à toutes les plateformes) et si vous gérez des Notes de frais (avec des agences de voyage ou des Clubs par exemple), facturation « pour le compte » : Ces situations sont des « cas d'usage » que toutes les plateformes ne géreront pas.

Ces points seront à prendre en compte pour choisir la bonne plateforme.

Commencez aussi à prendre le rythme : Faire des factures systématiquement, utiliser un logiciel (il en existe des gratuits), rapprocher vous de votre gestionnaire de réservation si vous en avez un pour voir ce qu'il pourra proposer.

https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/2_professionnel/EV/2_gestion/290_facturation_electronique/faq--fe_je-decouvre-la-facturation-electronique.pdf

100%

Retroplanning

Retroplanning 2026

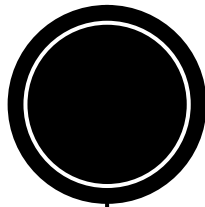
Printemps 2026

Faire le point sur ma situation

1/ Identifier mes fournisseurs (ce à qui j'achète du matériel, des applications, de la téléphonie, de la pub...)

2/ Identifier le volume de factures annuelles que ça représente

3/ Retenir le volume des factures/fournisseurs français



J'ai un comptable ou j'utilise un logiciel de comptabilité

Je me renseigne sur la mise en œuvre de la plateforme par leur intermédiaire, ou je cherche ma propre solution.

Je suis seul, je cherche ma solution

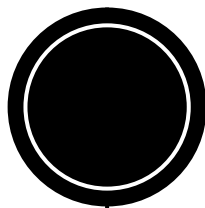
CHOISIR une Plateforme Agréée
(liste sur <https://www.impots.gouv.fr/je-consulte-la-liste-des-plateformes-agreees>)

Critères de choix :

1- La réputation de l'entreprise /son ancienneté pour valider la pérennité du dispositif

2- Les formats proposés et le mode de traitement des factures (mention déjà payée, à payer, possibilité de refus)

3 – Les cas d'usage supportés : Note de frais, import manuel de tickets



L'interface

La plateforme est elle ergonomique, intuitive, comprend-elle un tableau de bord, quel est l'accompagnement proposé pour le lancement ?

L'archivage (6 ans) est il inclus dans la proposition de ma plateforme ?

Le coût – La responsabilité – La réversibilité

Le coût : Les limites en cas de gratuité, le mode de tarification si payant (au document ou abonnement ou mixte) + Frais installation + Coûts additionnels

La responsabilité : Un contrat clair et des engagements lisibles

La réversibilité : Conditions pour changer de plateforme et récupérer l'historique des données

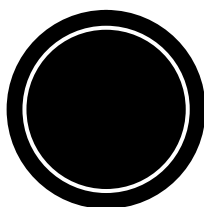
Retroplanning 2026

Printemps 2026

J'ai choisi ma PA

Je m'inscris

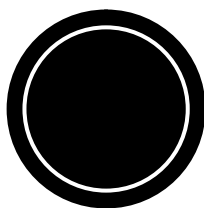
- Je vais justifier de mon identité (avoir une pièce d'identité valide)
- Je vais suivre les demandes de sécurité requises (en général double authentification)



La demande d'inscription à l'Annuaire de la facturation électronique se fait via la PA

**Je valide ma demande :
Pour confirmer le Siret, la Plate forme, l'adresse mail, la date de mise en service**

Ma PA va transmettre automatiquement les informations à l'AIFE (Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat) et à la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)



L'Annuaire utilisera ces informations pour « router » mes factures électroniques (réception et émission)

FAQ

FAQ (Volet réception factures fournisseurs) les 1eres infos disponibles qui seront complétées au fur et à mesure

- **Faudra -t-il payer mon fournisseur depuis la plateforme ?** NON je vais payer comme avant car je suis passé en caisse en magasin et j'ai donnée mon SIREN quand j'ai demandé une facture ou quand j'ai payé en ligne et la facture arrivera dans ma plate forme avec le statut » payée »
 - **Faudra -t-il annoter les factures (Payée le ..par ..) ?** OUI et NON la date de paiement sera déjà notée dans la plateforme, le mode de paiement normalement le sera aussi, ces factures, si je suis au « réel » seront à rattacher dans ma comptabilité (paiement compte pro, compte perso, espèces), selon les logiciels utilisés ce rapprochement sera +/- automatisé.
 - **Et si le fournisseur ne dématérialise pas car il passera lui aussi à la facturation en 2027, il faudra quand même déposer sur la plateforme ?** NON pas d'obligation à ce jour, en fait entre septembre 2026 et septembre 2027 selon la taille de votre fournisseur vous aurez encore des factures « à l'ancienne » par mail ou en papier, et des factures par la plateforme, En septembre 2027 comme tout le monde devra passer par une plate forme l'ensemble de vos factures françaises seront sur la plateforme.
 - **Comment gérer les Notes de frais remboursées à un pro, un membre du bureau ou un collègue ?** C'est ce qu'on appelle un « cas d'usage » : Si celui qui a fait l'avance (un collègue, un membre du bureau,,,) communique mon numéro de SIREN (ou celui du Bureau, de l'agence,,,) au fournisseur je recevrais la facture dans ma plateforme, sinon je devrais l'ajouter manuellement dans ma plateforme
 - **Si je ne suis pas identifié comme « pro » auprès du fournisseur (Téléphonie mixte par exemple) vais-je recevoir la facture sur la plateforme ?** NON sauf à prévenir mon opérateur que je suis « pro », on attend de savoir s'il faudra faire cette démarche ou si on pourra intégrer manuellement ce type de facture
- > Pour les factures < 150€, à ce jour, l'administration fiscale tolère actuellement qu'elles ne soient pas systématiquement sur la plateforme, on attend de voir les adaptations qui pourront être mises en place.
- **Pour les péages ?** Franchement il sera plus simple d'avoir un télébadge et idéalement un pro et un perso, sinon il est prévu de mettre un QR Code sur les notes (comme pour un parking par exemple) pour me permettre de demander en ligne, l'envoi d'une facture.

FAQ exemple et tarifs de plateformes

Attention : Une plateforme gratuite peut aussi s'appuyer sur un logiciel comptable/compte bancaire payant – Un logiciel de comptabilité, si je suis au réel, doit intégrer la préparation de ma déclaration 2035 pour être pertinent

PROFIL MICRO OU COMPTA « PAPIER » AU REEL, je cherche une plate forme gratuite

Henri Plate forme gratuite

<https://www.henri.com/>

Tiime Plate forme gratuite

<https://www.tiime.fr/tarifs>

Abby Plate forme gratuite

<https://abby.fr/tarifs?type=micro-entreprise-sans-tva>

Facture.net Plate forme gratuite

<https://www.facture.net/>

Indy Plate forme gratuite

<https://www.indy.fr/prix/?type=micro>

Shine Compte pro et Plate forme gratuite

<https://www.shine.fr/tarifs/?cycle=mensuel>

Qonto Compte Pro payant intégrant Plate forme gratuite

<https://qonto.com/fr/pricing>

JE VAIS AVOIR DES PARTICULARITES A GERER ET DONC AVOIR BESOIN D'UNE PLATEFORME +ADAPTEE QUELQUES EXEMPLES DE TARIFS

TARIFS

<https://ecma-solutions.com/server-api/public/ressources-ecma/content/tarifs-abonnements-jefacture-entreprises>

<https://www.macompta.fr/tarifs>

<https://www.superindp.fr/offres/offres-facturation.html>

<https://www.superpdp.tech/tarifs>

FAQ exemple et tarifs de plateformes

Attention : Un logiciel de comptabilité, si je suis au réel, doit intégrer la préparation de ma déclaration 2035 pour être pertinent

PROFIL COMPTA AU REEL MON LOGICIEL PROPOSE-T-IL UNE PLATE FORME INTEGREE ?

Vite ma compta : OUI mise en place en cours sans surcoût

Ma compta.fr : OUI mise en place en cours sans surcoût

Indy : OUI mise en place en cours sans surcoût

Oxygène : OUI tarif selon le volume de facture

Faites-nous savoir ce qui se passe pour votre logiciel, nous partagerons l'infos

PROFIL BUREAU/ECOLE J'AI DÉJÀ UN LOGICIEL DE RESERVATION (YOPLANNING? ACTIVITEEZ? BOOK&GLIDE ...)

Des développements pour communiquer avec une plateforme de facturation sont en cours. On vous tiendra au courant



**Pour aller
plus loin ...
Attention
volet
technique**



Les paramètres obligatoires communs à toutes les plateformes



Par définition toutes les plateformes agréées savent gérer les formats obligatoires (données minimales dans un format structuré), produire des documents lisibles, et gérer le “cycle de vie” d’une facture : Emission, réception, validation, paiement et archivage

Une fois la facture transmise au client (moi) je vais la traiter selon le schéma suivant :

Facture Le cycle de vie

Statut	Définitions	Modification sur la plateforme
Approuvée	La facture est acceptée dans son intégralité	Manuelle
Approuvée partiellement	La facture n'est acceptée que partiellement, un avoir ou une facture rectificative peuvent être réalisés	Manuelle
En litige	Un désaccord survient entre vous et votre fournisseur quant au contenu de la facture	Manuelle
Suspendue	Il manque des pièces justificatives ou une précision afin de valider la facture	Manuelle
Complétée	Après la suspension de la facture, elle est complétée par le fournisseur avec les informations manquantes	Manuelle

L'avoir ou la facture rectificative peuvent survenir dans deux cas :

1. Quand l'acheteur (moi) **refuse la facture**, le fournisseur peut alors faire un avoir ou une facture rectificative qui annule et remplace la facture actuelle. Le cycle de vie de la facture se finalise alors par un refus.

2. Quand la facture est **toujours en cours** alors :

1. une facture rectificative ou un avoir peuvent être émis avant le statut « paiement transmis » .
2. un avoir peut être émis à partir du statut « paiement transmis ».

Facture Le cycle de vie

Le statut final de la facture

- **Si la facture a été approuvée dans son intégralité ou partiellement, je vais lancer le paiement de la facture ou de l'avoir**
- **Dans le cas d'une facture en litige, si ce dernier est résolu, la facture sera approuvée par moi. Si le litige n'est pas résolu, je refuserai de payer la facture.**

La facture peut aussi m'être transmise avec le statut « Déjà payée » quand j'ai effectué le paiement en temps réel ,

Ma plate forme va archiver mes factures pour la durée minimale obligatoire de 6 ans SI elle intègre une proposition d'archivage

Pour m'aider, ci après l'extrait d'une étude comparative faite en octobre 2025 auprès de 86 plateformes (d'autres ont été agréées depuis)
<https://www.theinvoicinghub.com/benchmark-pdp-fr/>

Tailles d'entreprises ciblées par les Plateformes Agréées

Micro-entreprises & Très Petites Entreprises (TPE)

Abby -- Ademico Software -- APIFirst by Dougs -- Axonaut -- B2Brouter -- Billit --
Cecurity -- Cegid -- Dext -- Digital Technologies, a Namirial company --
ECMA – jefacture.com -- EDiCS -- EDT, a Weexa Group company -- eezi, powered by VAT IT
-- EnerJ -- Euro-Information Épithète -- Gestav -- Indicom Document Care -- Indy -- iopole
-- iPaidThat -- Kolecto -- LVC (Le Village Connecté) -- MyKinexo -- N2F -- Open Bee --
Pennylane -- Qonto -- Sage -- Sellsy -- Septeo -- SEQINO -- Sovos -- Spendesk -- SRCI --
SUPER PDP -- Tiime -- Tinexta Infocert -- TX2 Concept

Type de solution proposée

Ce critère évalue la façon dont les utilisateurs interagiront avec la solution proposée par la Plateforme Agréée.

Certaines solutions ont vocation à devenir l'outil de facturation principal de l'entreprise, en proposant une interface métier complète et accessible. D'autres, au contraire, privilégient une approche entièrement automatisée et en arrière-plan, permettant aux utilisateurs de continuer à travailler directement depuis leur outil habituel, tel qu'un ERP, une solution de compatibilité ou une solution tierce.

Traduction : ERP = Un logiciel de facturation qui permet de créer, envoyer, suivre et archiver les factures clients mais qui va au-delà en gérant la logistique, les achats les commandes, API = Une interface logicielle qui permet de connecter un logiciel ou un service à un autre logiciel afin d'échanger des données donc en résumé : Ai-je déjà un logiciel à lier à ma plateforme ou pas ?

Les 2 : intégration transparente via API et interface métier complète

La solution peut au choix s'intégrer de manière transparente dans les outils du client via API, et/ou être utilisée directement au quotidien via une interface métier complète accessible via navigateur web

@GP -- Abby -- Accenture -- AGENA3000 -- Arteva -- Avalara -- Axonaut -- Axway -- B2BRouter -- Basware -- Billit -- Cecurity -- Cegedim -- Cegid -- Chaintrust -- Comarch -- Digital Technologies, a Namirial company -- Dococon -- Dococon.immo -- DocuWare -- Doxallia -- ECMA -- jefacture.com -- ecosio, a Vertex company -- Edicom -- EDICS -- EDT, a Weexa Group company -- eezi, powered by VAT IT -- EnerJ -- EsaLink -- Esker -- Euro-Information Épithète -- Flowie -- Generix -- ICD International -- Indicom Document Care -- Invopop -- iPaidThat -- Itesoft -- Ivalua -- Kolecto -- N2F -- Open Bee -- OpenText -- Pagero -- Paragon -- Pennylane -- Pitney Bowes -- Qonto -- Quadient (+ Serensia) -- Qweeby -- Sage -- SAP -- Scribee -- SEEBURGER -- Sellsy -- Septeo -- SEQINO -- Seres -- SRCI -- SUPER PDP -- Symtrax -- Tenor -- Tessi -- Tiime -- Tinexta Infocert -- Tradeshift -- Babelway -- TRESO2 -- TX2 Concept -- Ventya -- Weproc -- Yooz

Intégration transparente via API uniquement

Les utilisateurs continuent de travailler dans leurs outils habituels de manière transparente. Une interface web simple (de monitoring) est parfois aussi fournie.

Ademico Software -- EY -- iopole -- LVC (Le Village Connecté) -- Medius -- MyKinexo -- Sovos -- SPS Commerce -- Tesisquare

Interface métier complète uniquement

La solution est conçue pour être utilisée uniquement via une interface web utilisateur.

Agicap -- APIFirst by Dougs -- Dext -- Gestav -- Indy -- Spendesk

Configuration initiale de la solution

Certaines Plateformes Agréées nécessitent une intervention (de consultants dédiés ou de l'équipe support) pour la configuration initiale de la solution en fonction des besoins spécifiques du client, avant de pouvoir passer en production.

D'autres solutions, en revanche, sont disponibles en "accès libre", permettant aux clients d'être entièrement autonomes et de pouvoir tout configurer eux-mêmes (mais généralement de manière plus limitée).

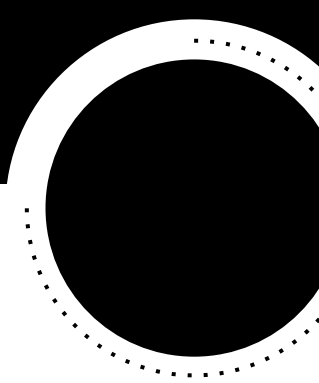
Solution disponible en libre accès

Tous les clients de la Plateforme Agréée sont logés à la même enseigne et peuvent utiliser l'outil de manière autonome.

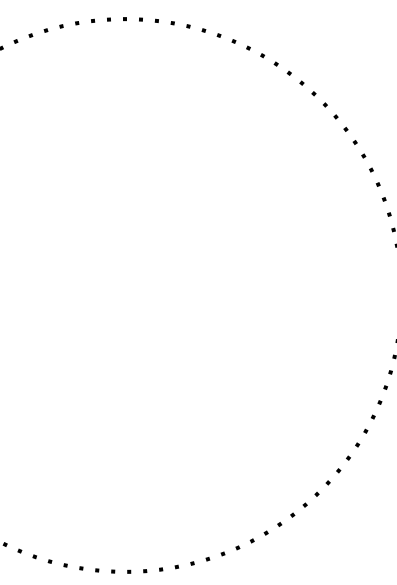
Certaines Plateformes Agréées pourront néanmoins fournir une prestation d'accompagnement (généralement payante) dans cette configuration initiale.

Abby -- APIFirst by Dougs -- Avalara -- Axonaut -- B2Brouter --
Billit -- Cecurity -- Cegid -- Chaintrust -- Dext -- ECMA --
jefacture.com -- eezi, powered by VAT IT -- Euro-Information
Épithète -- Flowie -- Indy -- Invopop -- iPaidThat -- Ivalua --
Kollecto -- Pennylane -- Qonto -- Sage -- SAP -- Septeo --
SEQINO -- Sovos -- SUPER PDP -- Tiime





RESSOURCES

- La facture électronique – dépliant de la DGFIP (Août 2025)
 - <https://www.impots.gouv.fr/professionnel/je-passe-la-facturation-electronique>
 - <https://www.economie.gouv.fr/tout-savoir-sur-la-facturation-electronique-pour-les-entreprises>
- 
- 